

DÉLIBÉRATION

N° CS-2021-19

OBJET: Adhésion de la commune de Mauléon d'Armagnac pour l'Assainissement collectif au 01/01/2022

Nombre de membres en exercice : **26**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **21**
Nombre de membres ayant donné procuration : **1**
Date de convocation : **06/10/2020**
Date d'affichage : **06/10/2020**
Votes contre: **0**
Votes pour : **22**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Commune de PANJAS, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Claude MAURAS**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DIEDERICH Henri, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, SAINT LANNES Claude, LAGOUANELLE Jean-Noël, MIREMONT David, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, RANDE Vincent, BARSACQ Franck, LABURTHE Daniel, DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT (a donné procuration à Marie-Claude MAURAS) MAURAS Marie-Claude (a reçu procuration de Thierry FRENOT).

Membres excusés : Cathy DUPRAT, BAQUE Aline

Membres absents : DARTIGUE Christian, LATAPIE Arnaud,

Le Président expose qu'aujourd'hui adhérente du SYDEC au titre de l'Assainissement collectif, la commune de Mauléon d'Armagnac récupérerait au 1^{er} janvier 2022 cette compétence pour la transférer le jour même au SETA, auquel la commune adhère déjà pour l'alimentation en eau potable et dont elle dépend au titre de l'ANC par l'intermédiaire de la CC du Grand Armagnac.

Son adhésion entraînerait :

- L'arrivée de 28 abonnés pour 2 800 m³ d'eau en 2020
- L'inscription au titre de la VNC des immobilisations pour 119 486,76 € (coût total des travaux 171 871,30 € et 52 384,54 € d'amortissements déjà réalisés)

L'abonnement serait le même (50 € HT) et le m³ assaini serait désormais à 1,09€ HT.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette adhésion.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition d'adhésion de la commune de Mauléon d'Armagnac au titre de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2022, ainsi présentée.

Suite à erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération ID : 032-200073310-20211022-CS_2021_19-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES